

FINANCEMENT DES FORMATIONS CONTINUES PAR LES OPCA

Les informations ci-dessous ont été extraites des documents mis en ligne par les OPCA. Elles vous sont présentées à titre indicatif et ne présument en aucun cas de l'acceptation du dossier par l'OPCA. Dans la majorité des cas les demandes de prise en charge sont à faire en ligne par le gestionnaire formation de l'entreprise. Contactez le Centre de formation continue de l'INSA Strasbourg pour obtenir un devis et le programme détaillé de la formation qui vous intéresse : formation.continue@insa-strasbourg.fr

Catégories de participants	OPCA	Site web	Plafonds de prise en charge des frais pédagogiques
Bureaux d'études techniques, métiers de l'ingénierie, du numérique, des études, du conseil	FAFIEC	www.fafiec.fr	Dispositif « Plan de formation » : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises de – de 11 salariés : 2400 € HT max. / entreprise • Entreprises de 11 à 24 salariés : 2500 € HT max. / entreprise • Entreprises de 25 à 41 salariés : 3500 € HT max. / entreprise • Entreprises de 42 à 49 salariés : 5000 € HT max. / entreprise • Entreprises de 42 à 49 salariés : 1200 € HT max. / collaborateur Dispositif « Plan TPE » : dans la limite de 20 000 € HT pour le financement de coûts pédagogiques de formation, avec une franchise de 2 ans entre deux plans.
Professions libérales <ul style="list-style-type: none"> • Cabinets d'économistes de la construction et de métrologues-vérificateurs • Cabinets de géomètres experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers • Entreprises d'architecture 	ACTALIANS	www.actaliens.fr	Dispositif « Plan prioritaire » : <ul style="list-style-type: none"> • Economistes de la construction : 240 € HT / jour max., 3 jours max. • Topographes, géomètres : 240 € HT / jour max., 2 jours • Architectes : 200 € HT / jour max., 5 jours max.
Professionnels libéraux	FIFPL	www.fifpl.fr	350 € HT / jour max., 1 400 € HT max. / an / professionnel
Entreprises et salariés du bâtiment et des travaux publics	CONSTRUCTYS	www.constructys.fr	Dispositif « Plan de formation » : Formation de perfectionnement hors technique BTP : 15 € HT / heure
Chefs d'Entreprise Artisanale	FAFCEA	www.fafcea.com	30 € HT / heure max., 100h max. (stages techniques)

Autres OPCA : <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/opca-organismes-paritaires-collecteurs-agrees>



N.B : Le Centre de formation continue de l'INSA Strasbourg est référencé dans le DATADOCK (déclaration + audit de contrôle effectué). Numéro de déclaration d'activité en Préfecture du Bas-Rhin : 42 67 P 0018 - 67